

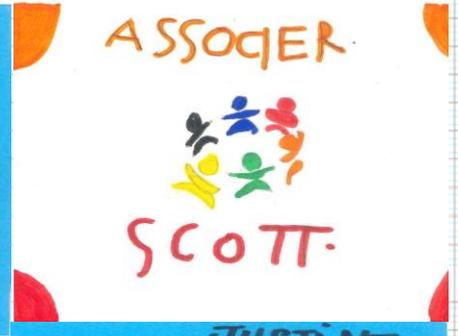
Bulletin municipal



LEYNHAC

Année 2020

Tous ensemble, solidaires...



SOMMAIRE

- **L'édito du Maire**
- **VIE MUNICIPALE**
 - Budget
 - Le Conseil Municipal et ses attributions
 - Le CCAS
- **CADRE DE VIE**
 - Réseaux d'adduction eau potable (A.E.P) et assainissement
 - Bâtiments communaux
 - L'Auberge de Leynhac
 - Urbanisme
 - Voirie
 - Les ordures ménagères
 - Info OPAH
- **ENFANCE ET JEUNESSE**
 - Vie de l'école
 - Les T.A.P
- **VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION**
 - Bogu'art
 - Association des Parents d'Elèves (A.P.E)
 - Comité des Fêtes
 - Société de Chasse de Leynhac
 - Leynhac Moto Quad
 - Association Marguerite et Joseph Clauzet
 - Association des propriétaires et amis de Fort médiéval de Leynhac
- **VIE PRATIQUE**
 - Tarifs municipaux 2021
 - Etat civil
- **Rubri'c et Broc**

L'EDITO DU MAIRE

Chers habitants,
2020, une année particulière.

A l'heure de faire le bilan de l'année 2020, plusieurs événements ont marqué l'année écoulée. Suite aux élections du 15 mars 2020, une nouvelle équipe a été élue, vous trouverez dans ce bulletin, la responsabilité définie pour chacun des élus,



la composition et les commissions mises en place. Je tiens à remercier les anciens élus et bénévoles pour leur dévouement et leur engagement au service de notre collectivité et souhaite par la volonté de tous, construire ensemble l'avenir de Leynhac.

La pandémie liée au coronavirus a durement touché notre pays et de nombreuses familles ont été endeuillées. Les périodes de confinement ont affecté la vie au travail, les rencontres familiales et amicales. Les restrictions alors imposées, limitation des déplacements, couvre-feu, fermeture des commerces ou entreprises ont profondément perturbé le quotidien de tous. Pour le bien de chacun, il convient de continuer à respecter encore les gestes barrières : lavage des mains régulièrement, port du masque et distanciation. La mise en place prochaine d'un vaccin contre la covid 19 est probablement une chance afin d'enrayer cette maladie. La santé est un bien précieux, alors prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent. Formulons le vœu pour qu'en 2021 nous puissions organiser de bons repas en famille, participer à des manifestations associatives, festives et culturelles et partager des moments de convivialité, de rencontres et d'échanges.

Le 4 Juillet 2020, réouverture de l'auberge de Leynhac ; Mmes Sachy Véronique et Gaëlle ont décidé de s'installer dans notre village. Depuis le 7 Septembre, la commune a retrouvé la pleine propriété du multiple rural, moyennant le versement d'un fond de concours de 100 000 Euros HT à la Communauté des Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Le confinement et la fermeture administrative de l'auberge (Novembre, Décembre et Janvier) ont fortement perturbé son activité. Aussi, la commune a pris en charge 50% du loyer qui s'élève à 720 euros TTC mensuel. Un seul conseil, après confinement, fréquenter l'auberge sans modération, restons mobilisés et solidaires pour la réussite de ce projet de revitalisation du bourg.

Après 2019, l'agriculture et les éleveurs subissent une nouvelle sécheresse en 2020 due à de très faibles pluies et de fortes températures. Les élus du département ont été interpellés face à cette situation devenue insoutenable économiquement.

2020, année de transition pour le conseil municipal de Leynhac. En 2021 débiteront les travaux de la phase 1 du projet abouti d'aménagement urbain qui consiste à :

Démolition de l'ancien garage Mas et construction du nouvel atelier communal.

Démolition de l'actuel atelier (ancienne forge Alayrangues) et aménagement d'un espace ouvert et accueillant devant l'auberge.

Le coût estimatif de cette opération est de 352 000 Euros HT. Nous espérons mobiliser des fonds publics pour financer en partie cette opération (Etat, Conseil Départemental et Conseil Régional) et bénéficier du plan de relance.

A travers ce bulletin, vous découvrirez plus de détails des réalisations et des projets envisagés.

A l'aube de cette nouvelle année, avec l'équipe municipale, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une bonne et heureuse année 2021.

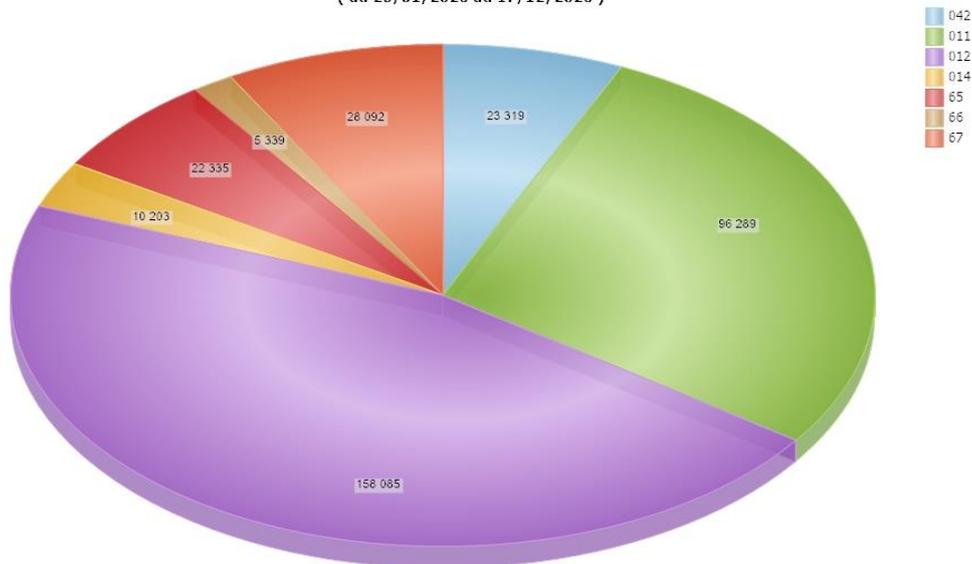
Bien à vous, Laurent Picarougne, Maire

VIE MUNICIPALE

BUDGET 2020

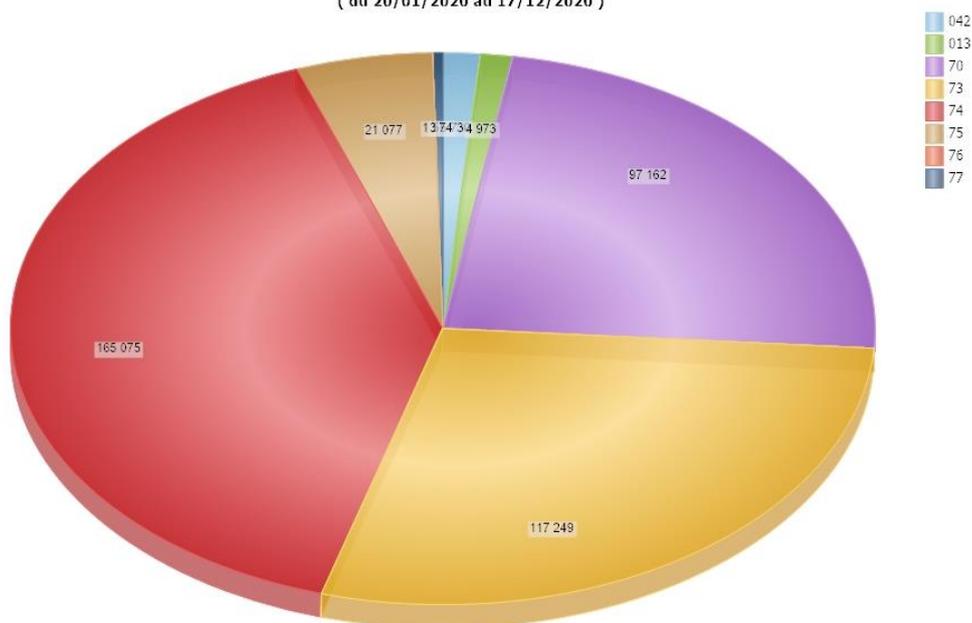
Dépenses et recettes de fonctionnement

Disponible/Réalisé - Dépenses de Fonctionnement
(du 20/01/2020 au 17/12/2020)



042 : Opérations d'ordre ; 011 : Charges à caractère général ; 012 : Charges de personnel, frais assimilés ; 014 : Atténuations de produits ; 65 : Autres charges de gestion courante ; 66 : Charges financières ; 67 : Charges exceptionnelles

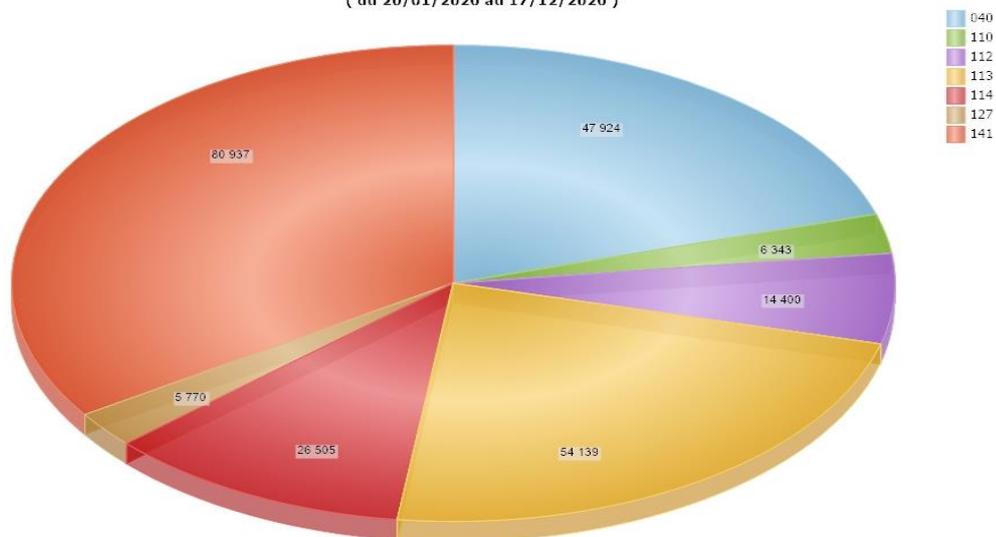
Disponible/Réalisé - Recettes de Fonctionnement Réalisé
(du 20/01/2020 au 17/12/2020)



042 : Opérations d'ordre ; 013 : Atténuations de charges ; 70 : Produits services ; 73 : Impôts et taxes ; 74 : Dotations et participations ; 75 : Autres produits de gestion courante ; 76 : Produits financiers ; 77 : Produits exceptionnelles

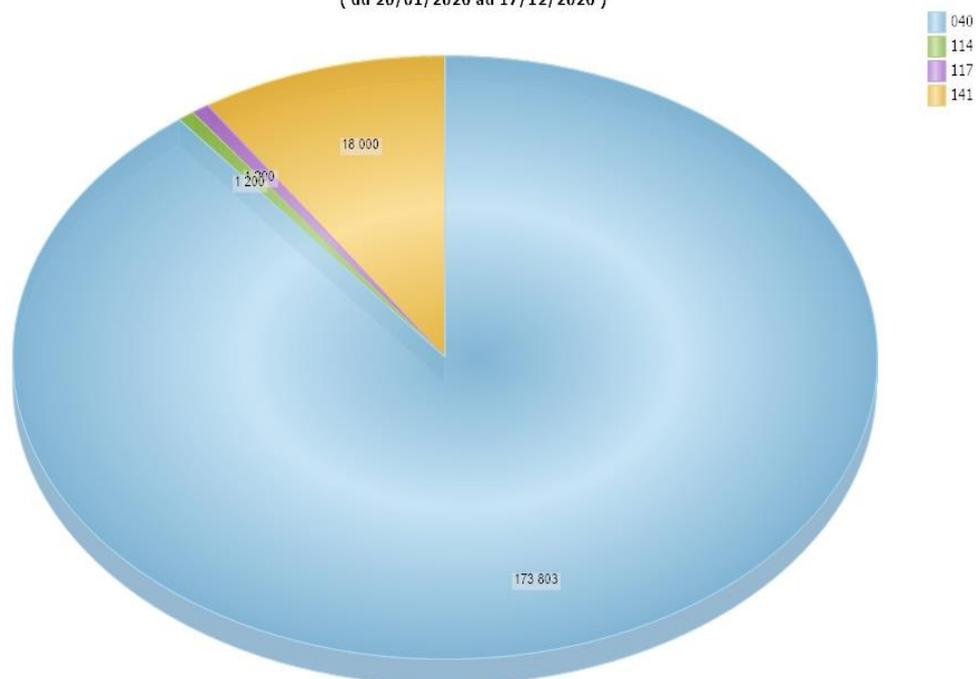
Dépenses et recettes d'investissement

Disponible/Réalisé - Dépenses d'Investissement
(du 20/01/2020 au 17/12/2020)



040 : Opérations d'ordres ; 110 : Équipement ; 112 : Aménagement urbain ; 113 : Voirie communale ;
114 : Réseaux eau et Assainissement ; 127 : Bâtiments communaux ; 141 : La Chapelle du Pont

Disponible/Réalisé - Recettes d'Investissement Réalisé
(du 20/01/2020 au 17/12/2020)



040 : Opérations d'ordre ; 114 : Réseaux eau et Assainissement ; 117 : Espace Sport-Loisir-Détente ;
141 : La Chapelle du Pont

Votre nouveau Conseil Municipal

Les élus et les commissions



Les Attributions

Maire : PICAROUGNE Laurent,
1er Adjoint : RIGAL Marilyne,
2ème Adjoint : ROQUES Magali,
3ème Adjoint : FAU Jean Noël,

Représentants des diverses commissions communales :

Finances : Laurent PICAROUGNE, Marilyne RIGAL, Magali ROQUES et Jean Noël FAU

Bâtiments communaux et urbanisme : Magali ROQUES, Agnès BALDY, André RAFFY, Cyrille GINALHAC et Nathalie ROQUES

Voirie-Réseau AEP : Laurent PICAROUGNE, Jean Noël FAU, Cyrille GINALHAC, Sylviane COIGNARD et André RAFFY

Presse-Communications-Relations avec les associations : Marilyne RIGAL, Anne DEGRANDIS, André RAFFY, Raphaël BRUEL et Sylviane COIGNARD

Représentant au conseil de la Communauté de Communes de la Chataîneraie Cantalienne

Délégué titulaire : Laurent PICAROUGNE

VIE MUNICIPALE

Le C.C.A.S Centre Communal d'Action Sociale

Le Bureau :

Le conseil d'administration de Leynhac se compose ainsi :
Président : Laurent PICAROUGNE

Membres :

Louise BAC, Marie-Therèse RIGAL, Sylviane COIGNARD, Nathalie ROQUES, Marilyne RIGAL, Jean-Noël FAU, Régine MARCENAC, Magali ROQUES, Colette ROBERT, Florence CEBULSKI.

Noces d'or et diamant

Noces d'or : Mr José et Mme Denise FERREIRA
Mr Alain et Mme Josette CAUMON

Noces de diamant : Mr Frédéric et Mme Maria CAZES

Repas et colis de Noël



Suite à la situation sanitaire, le repas de Noël n'a pas pu être organisé.

Pour les personnes de plus de 80 ans, les membres du CCAS ont distribué les colis soit 33 colis répartis en 22 simples, 4 doubles et 7 en maison de retraite.

Ventes de bois et piquets

Piquets de 2 m : 2 € 20

Piquets de 1,5 m à 1,70 m : 1 € 10

Bois de chauffage pris sur place : 20 € la stère
80 € la brasse



Aide au familles

Comme chaque année, le CCAS accorde aux familles domiciliées sur la commune et dont les enfants sont scolarisés en écoles primaires, collèges ou lycées une aide forfaitaire de 6 € par nuitée dans la limite de 5 nuitées.

Livret d'épargne : une somme de 35 € a été accordée à Lucas Valentin Vigier né le 28 juillet 2020.

Réseaux d'adduction eau potable(A.E.P) et assainissement

- Sur le château d'eau de Broussal, les travaux engagés sur 2019 se sont terminés début mars 2020, compte tenu du contexte sanitaire la mise en route des différents équipements (pompe traitement ph et pompe traitement chlore) a eu lieu fin juillet par l'entreprise S.A.U.R.



- Le montant de cette opération s'élève donc à 20 806,40 € HT soit 1 029.60 € HT pour le raccordement au réseau EDF et 19 776,80 € HT pour la réhabilitation du réservoir et la mise en place des différents systèmes de traitement. Une aide du Conseil Départemental sera débloquée à hauteur de 2 080 €.
- A titre d'information notre réseau AEP (Adduction d'Eau Potable) se compose de 3 sources situées aux lieux-dits suivants : les Barthes, l'Estancou et la Morétie. On trouve également un pompage au lieu dit Le Ser. Une fois captée, l'eau se retrouve dans les 7 châteaux d'eau repartis sur notre territoire dont : les châteaux d'eau de Lagardette, du Cayrou, de Cantagrel, de la Goutte, du Bru, du Mazet, et de Laveissière. Puis la distribution chez les différents abonnés est assurée par les 38 kms de conduites, pour une consommation journalière : de 80 à 120 m³ contrôlée par 260 compteurs. Pour soutenir et renforcer notre réseau, deux possibilités d'interconnexion sont présentes avec les communes de Saint-Antoine et de Marcolès.
- Au cours de l'année 2020, la cartographie des poteaux incendie a été mise à jour sur l'ensemble de notre commune. Le dispositif de lutte contre l'incendie compte 21 points hydrants. Pour la sécurité de tous, les riverains doivent veiller à garder les points accessibles en permanence.

La mise à jour de cette carte a bénéficié du soutien de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne dans le cadre de l'étude réalisée sur l'assainissement et sur le réseau d'adduction d'eau potable.

Carte des poteaux incendie (Cf carte ci-jointe et consultable en mairie)

Bâtiments communaux

➤ Nos logements disponibles à la location

• Logement T3 école :



Le logement communal conventionné T3 situé au 1^{er} étage de l'école est disponible à la location pour un tarif mensuel de 334.25 euros.

Il se compose d'un long couloir desservant les différentes pièces : cuisine équipée, deux chambres et un séjour

• Logement T3 mairie :



Le logement communal conventionné T3 est disponible à la location au loyer mensuel de 414.45 euros.

Il est situé au 1^{er} étage de la mairie et se compose d'une grande cuisine équipée, un séjour et de deux chambres.

Chapelle Notre Dame du Pont

Les travaux du prieuré sont terminés depuis le 02 avril 2020. Cette opération a pu se réaliser grâce à la générosité de l'Association des Amis de la Chapelle du Pont ainsi que le concours financier de l'Etat, du Conseil Régional (Aura), du Conseil Départemental du Cantal et de la commune.



Subventions pour la Chapelle du Pont :

ETAT – DRAC : 10 296€
Conseil Régional AU.R.A : 12 356€
Conseil départemental : 14 472€
Mécénat : 18 000€
Auto-financement : 16 730€ (Commune Leynhac)

Montant total : 71 854 €

Artisans qui sont intervenus :

Architecte : ROUGE Daniel : Maîtrise d'œuvre
AYMAR Jean-Louis : Maçonnerie
BONHOURE Sébastien:Charpente-menuiserie,
Zinguerie et Gouttières/Appuis fenêtres, couverture-
BIGAND Edouard : Peintures
FERNANDEZ/MEGHE : Installation électrique
BOURG Eric : Appareil sanitaire

Ancienne poste

Le bâtiment de l'ancienne Poste risquant de s'écrouler à tout moment, une procédure de reprise de bien a été achevée en mai 2019. Aucun propriétaire n'a été identifié. Aussi au terme de cette procédure, la commune est devenue propriétaire administrativement des lieux. La destruction du bâtiment a eu lieu durant le printemps 2020.

Projets à venir

Le Conseil Municipal de Leynhac a validé le projet de développement urbain. Celui-ci a été élaboré en partenariat avec le CAUE et le cabinet d'architecture Métafore.

Il consiste notamment à :

L'aménagement de l'atelier communal technique en lieu et place de l'ancien garage Mas.

La création d'un espace convivial et aménagé après démolition de la vieille forge à proximité de l'auberge afin de rendre le lieu plus attractif et accueillant.

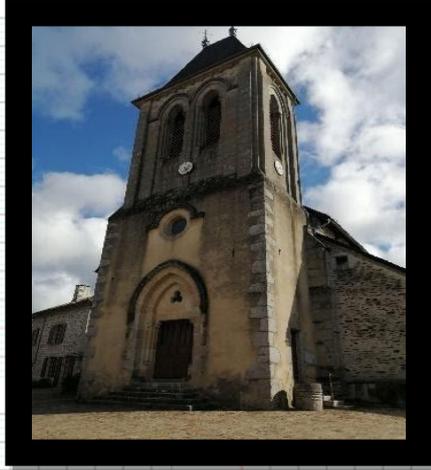
Le réaménagement de l'espace public entre la mairie, l'école le parking et le local associatif.

La création d'un parking derrière la salle polyvalente, à proximité du cimetière.

En conclusion, le conseil municipal a décidé de poursuivre son travail en missionnant le cabinet Métafore représenté par Monsieur REYGADÉ, architecte afin d'établir une étude financière du projet urbain.



Accessibilité programmée (Ad'ap)



- Concernant la mise en conformité de l'accessibilité des ERP, notre agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) pour la commune a été déposé dans les délais au service concerné de la DDT (Direction Départementale des Territoires). Les trois derniers bâtiments communaux concernés par l'Ad'ap sont : la mairie, l'église et la salle des fêtes.
- Une étude financière est en cours avec la collaboration des artisans qui doivent effectuer les travaux qui débuteront le 1er semestre 2021.



L'Auberge de Leynhac

Grâce à l'émission de TF1 « SOS Village », nos vies ont changé depuis le 27 juin 2020 date à laquelle nous avons emménagé dans ce charmant et accueillant village du Cantal.

Bien déterminées pour cette nouvelle aventure, nous avons laissé derrière nous, famille et amis dans le Gard que nous ne manquons pas de rejoindre à chaque vacances scolaires.

Depuis l'ouverture, l'Auberge commençait à prendre ses habitudes et commençait à avoir une clientèle fidèle, mis à part quelques insatisfaits (on ne peut pas plaire à tout le monde), nous avons fait notre place dans ce magnifique petit bourg et comptons déjà quelques nouveaux amis...

Puis le confinement nous a rattrapé, il a fallu s'adapter et fonctionner uniquement avec des plats à emporter, à savoir nos excellentes pizzas maison et nos burgers copieux et goûteux, surtout celui au camembert pané qui fait l'unanimité parmi nos clients.

Puis, il a fallu aussi faire manger tous nos petits écoliers et je m'affaire à essayer de leur faire plaisir avec des burgers frites ou des muffins au cœur coulant noisette.

Donc malgré cette drôle de période que nous traversons avec ce Covid, nous restons positives, des nouvelles idées plein la tête...

Vivement que nous puissions nous rassembler autour d'un verre ou d'un bon plat au soleil sur cette si jolie terrasse...

Vous nous manquez beaucoup...

Un grand merci à Mr le Maire de nous avoir fait confiance et à toute son équipe très à l'écoute de leurs administrés.

Nous sommes ravies d'être parmi vous et ne regrettons pas notre choix.

Véronique et Gaëlle.



CADRE DE VIE

Urbanisme

Avancée sur l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de la Communauté de Communes du Pays de Maurs

Le PLUi est un document d'urbanisme, qui régira le droit de construction des sols dès son approbation. Ce document est en cours d'élaboration depuis 2018 sur le territoire.

Il a débuté par une phase de diagnostic, qui a permis de déceler les principaux enjeux du territoire intercommunal. Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), est la pièce centrale du PLUi dans le sens où il définit le projet global d'aménagement et de développement du territoire. Ce projet a été validé en conseil communautaire. Ces derniers mois, un travail a débuté sur le zonage du territoire et le règlement qui pourra s'y appliquer.

La concertation avec la population ...

Il est important de rappeler à la population que ce document d'urbanisme est élaboré en concertation avec la population. Plusieurs réunions publiques ont eu lieu et auront à nouveau lieu au terme des différentes phases du PLUi. De plus, différents moyens sont mis à disposition du public pour participer à cette concertation et donner son avis. Un registre de concertation est disponible en Mairie et dans les locaux de la Communauté de Communes afin de recueillir les observations et demandes du public, aux heures habituelles d'ouverture. Également, des permanences individuelles peuvent avoir lieu avec le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLUi pour toutes questions d'urbanisme, en lien avec le PLUi. Ces permanences ont lieu le matin, le 1er mardi du mois dans les locaux de la Communauté de Communes à Maurs et le 3ème mardi du mois dans les locaux de la Communauté de Communes à Saint-Mamet-La-Salvetat.

Le changement de destination ...

Dans le cadre du PLUi, il est possible d'identifier d'anciens bâtiments qui sont susceptibles de changer de destination. Cet outil permet de faire passer un bâtiment d'une utilisation à une autre, par exemple un hangar agricole que vous faites transformer en un bâtiment d'habitation consiste à faire un changement de destination. Ou encore, une grange désaffectée peut être transformée en habitation secondaire grâce au changement de destination. Néanmoins, ces bâtiments susceptibles de changer de destination doivent faire l'objet d'un repérage conformément au code de l'urbanisme. Ainsi, il est important que les propriétaires qui sont intéressés par cet outil, se manifestent en mairie afin de prendre en compte leur demande.

La voirie

Les travaux de réfection de la voirie (reprofilage et revêtements neufs) programmés en 2020 ont été réalisés sur différents secteurs:

- * Portion Lacoste- la Bouygue Albos, Montsérat - la Font d'Amont
- * Portion le Noyer - la Croix du Loup
- * Portion à l'entrée du bourg (devant les pavillons HLM)
- * Portion la Croix du Mazet
- * Portion le Bos (reprise et renforcement de l'accotement).



La Font d'Amont



Croix du Loup



Le Bos



Le Mazet

Par ailleurs, une opération de point à temps (rebouchage de nids de poule et goudronnage) a été effectuée sur différentes voies :

- ✓ Longuessere et Vissiamont
- ✓ Lotissement Paul Bruel
- ✓ Chapelle Notre Dame du Pont



Vissiamont

Ces différentes opérations ont eu un coût définitif de 50 719 € TTC, permettant de débloquer les différentes aides du Conseil Départemental grâce au F.C.S (Fonds Cantal Solidarité notifié en 2018) soit 10 000 € ainsi qu'une enveloppe de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux notifiée en 2019) soit 13 735 €.

En raison de la Covid 19, l'élagage n'a pu se faire en mars 2020, il est reprogrammé pour 2021 notamment sur les portions de voiries communales suivantes:

Portion Fraquier vers la Chapelle Notre Dame du Pont et Fabrègues.

Toutefois, il est important de rappeler à tout propriétaire qu'il est responsable de ses plantations (haies ou arbres fruitiers), un élagage doit être effectué pour la visibilité

et la sécurité de tous.



Longueserre



Le Noyer

L'ADRESSAGE

Courant 2020, une mise en place du registre de l'adressage a débuté.

Il doit permettre à de nombreux organismes remplissant des missions de service public de faciliter leurs missions :

- L'acheminement des courriers et des colis
- L'aide à domicile
- Les interventions de secours
- Le déploiement de la fibre

Pour réaliser cette mise en place un diagnostic des voies communales a eu lieu pour définir quelles types de voies : route, rue, chemin, allée, place...) afin de pouvoir les nommer et les numéroter.

Une fois ce travail réalisé, un plan d'adressage a été synthétisé dans un tableau au format numérique. Lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2020, les membres ont délibéré favorablement à cette première étape.

Pour 2021, ce tableau aux données numériques sera envoyé aux services de la Préfecture ainsi qu' aux différents partenaires (D.G.Fi.P, Conseil Départemental, SDIS, la Poste, IGN).

Une note d'information vous sera transmise par courrier et la mise en place de la signalétique aura lieu.

CADRE DE VIE

Informations de la Communauté de Communes
de la Chataigneraie Cantalienne

Les O.M (Ordures ménagères)

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

MEMENTO

La REOM n'est pas un impôt !
C'est une contribution à un service public rendu à la population.
Les sommes perçues permettent de couvrir l'intégralité du coût du service.
Elle est payée par **tous les producteurs de déchets collectés du territoire.**

DECOMPOSITION DU PRIX DU SERVICE 2019

● **Ordures Ménagères = 112 € (66%)**

Bacs de collecte,
Camions
Personnel de collecte
Transport et traitement en
centre d'enfouissement dans le
Tarn et Garonne (217 kms)



● **Déchèterie = 39 € (23%)**

Equipements
Personnel d'accueil
Transport
Traitement et recyclage

● **Emballages, papiers et verre = 10 € (6%)**

Colonnes de tri
Collecte
Tri
Recyclage

● **Divers = 9 € (5%)**

Apport des professionnels sur la
plateforme déchets verts,
Collecte cartons,
Surveillance d'une ancienne
décharge

Objectif

**2021 :
perte de
poids
- 25 kg**

DES ÉLÉMENTS QUE NOUS NE POUVONS PAS MAÎTRISER 😞

Les coûts d'enfouissement des déchets non recyclables qui vont augmenter fortement chaque année. Ces coûts sont facturés par les prestataires privés pour chaque tonne de déchets enfouis.

La taxe Générale sur les Activités Polluantes appliquée sur le volume de nos déchets enfouis qui augmente de 160 % entre 2020 et 2025.

Des coûts de transport en hausse (Augmentation du prix des carburants).

DES ÉLÉMENTS QUE NOUS DEVONS MAÎTRISER 😊

Intensifier le tri des emballages, des papiers et du verre !

Déposer en déchèterie les déchets qui disposent de filière de valorisation (meubles, cartons, appareils électriques, ...) !

Éviter le gaspillage alimentaire !

Pratiquer systématiquement le compostage des déchets de cuisine !

« Produire moins
de déchets, c'est
l'assurance d'une REOM
maîtrisée ! »

Informations de la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne

AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE

Propriétaires, Profitez d'aides financières, pour engager des travaux dans votre logement avant la fin du programme

- Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de la Châtaigneraie a mis en œuvre un accompagnement pour les propriétaires qui souhaitent engager des travaux dans leur logement et celui de leur locataire. Ce programme se termine au 31 décembre 2021.
- Les travaux doivent être réalisés fournitures et pose par des entreprises du bâtiment, choisies par les propriétaires. Pour les travaux d'isolation et de chauffage, le professionnel doit être RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- **Pour les propriétaires occupants :**
 - Les aides sont soumises à condition de ressources (Par exemple, pour un ménage de 2 personnes le revenu fiscal de référence à ne pas dépasser sur votre dernier avis d'imposition est de 27 896 € soit un revenu mensuel de l'ordre de 2 600€) et un engagement d'occupation du logement pendant au moins 6 ans.
 - Les aides financières sont accordées par l'Anah et la Communauté de Communes et peuvent représenter jusqu'à 70% des travaux HT. Les personnes retraitées peuvent également bénéficier d'une aide de leur caisse de retraite (CARSAT, MSA ...) pour compléter leur financement.
 - Les travaux concernent en priorité les travaux d'isolation/chauffage, adaptation du logement au handicap ou au vieillissement (douche italienne, monte-escalier, plan incliné...), des travaux de sécurité salubrité ou de remise en état d'un logement dégradé.
- **Pour les propriétaires bailleurs :**
 - Les aides sont soumises à un engagement de location pendant au moins 9 ans du logement qui sera loué à des locataires modestes avec un loyer plafonné.
 - En fonction de l'état du logement, les aides de l'Anah et de la Communauté de Communes peuvent atteindre 40% des travaux sur un plafond de 750€ ou 1 000€ du m² (maxi 80m² par logement).
 - Les travaux concernent soit une remise en état complète du logement soit une intervention sur les travaux d'économies d'énergie.
 - Afin de conseiller et d'accompagner les propriétaires dans leurs projets et leurs démarches, la Communauté de Communes a confié l'animation et le suivi de cette action à **SOLIHA Cantal**, association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat privé.
 - Dès l'instant où le propriétaire est éligible, un technicien de SOLIHA se rend au domicile pour réaliser une étude globale du logement et conseiller le propriétaire sur les travaux à engager.

Des permanences sont mises en place dans les différentes maisons de services à :

- **MAURS** : le 2^{ème} et 4^{ème} Mardi de chaque mois de 10h30 à 12h00
 - à la Maison des Services, Place du 11 novembre.
- **SAINT-MAMET** : le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00
 - à la Maison des Services, 5 rue des Placettes.
- **LAROQUEBROU** : 2^{ème} jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00
 - à la Maison des Services, 21, rue de la Trémolière
- **MONTSALVY** : 4^{ème} jeudi de chaque mois de 10h00 à 12h00
 - à la Maison des Services, Place du Barry
- Les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à ces permanences peuvent contacter SOLIHA Cantal au 04 71 48 32 00 ou cantal@solihacantal.fr

La vie de l'école

L'école de Leynhac a fait sa rentrée cette année dans une enceinte rafraîchie, les barrières, marquages aux sols et poteaux de but ont été repeints pendant l'été, et des étagères ont été installées dans les classes afin d'offrir aux élèves les meilleures conditions de vie et de travail possibles. 15 élèves sont scolarisés à Leynhac, encadrés par une nouvelle équipe : Mme Croizet enseignante des maternelles-cp nommée directrice de l'école et M. Marzucchetti enseignant des élémentaires.

Après une année 2019/2020 interrompue, notre école redémarre cette année avec de nombreux projets riches et variés qui s'adressent à tous les niveaux.



Nouvelles technologies : Ouverture d'un blog !

Notre école s'illustre par la richesse des équipements numériques. En effet, l'école est depuis plusieurs années au centre de l'utilisation des nouvelles technologies : tableaux interactifs, ordinateurs, tablettes et cette année s'ajoute le blog de l'école ! Il s'agit d'un dispositif informatique en ligne personnalisé et sécurisé qui permet aux élèves et aux parents d'avoir accès à diverses informations : organisation de l'établissement, projets, menus...

Le co-enseignement : les enseignants flexibles pour les apprentissages des élèves

L'école de Leynhac est cette année école pilote dans un nouveau projet d'enseignement : le co-enseignement.

Ce dispositif d'apprentissage se traduit par la mobilité des enseignants entre les différentes classes afin d'être au plus près des élèves et de leurs besoins. Plus de cloisonnement des niveaux, les enseignants co-construisent les apprentissages et interviennent auprès de tous.

Arts plastiques : Sculpture de masques avec des artistes

Du 9 au 13 novembre, l'école de Leynhac a accueilli deux artistes sculpteurs, K.arma.X pour un projet de création artistique.

Durant cette semaine les élèves ont créé des visages en bois qui seront exposés aux côtés de nombreuses œuvres d'arts au festival Bogu'art à Boisset en juin prochain.

Cette semaine a été l'occasion pour eux de vivre le processus de création d'une œuvre, d'échanger avec des artistes, de travailler un matériau avec des professionnels et leurs outils et de découvrir les coulisses d'une exposition d'art.





Eco-école : En route pour une 6 ème labellisation !

Les écoliers de Leynhac sont, cette année encore, investis dans le projet « Eco-école ». Le thème de l'année : la solidarité ! Si les conditions ne permettent pas aux élèves de rencontrer de nouveaux interlocuteurs et d'aider leur prochain en face à face, ils ne manquent pas d'idées afin de faire preuve de solidarité et d'entraide. Pour les fêtes de Noël l'école participe à l'opération « Boîtes de Noël » lancée par la Croix Rouge du Cantal : confection de boîtes cadeaux garnies par les dons des familles et des Leynhacois qui seront offertes aux plus démunis.



Sport : Adhésion à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré pour une ouverture culturelle

A défaut de pouvoir participer aux rencontres sportives, l'école a pu, grâce à l'aide financière de l'APE, prendre une adhésion à l'USEP, l'Union sportive de l'enseignement du premier degré. Cette adhésion permet aux enseignants d'emprunter du matériel sportif, livré à chaque période à l'école. Au programme : Cirque, carabines laser, parcours de motricité, tir à l'arc, escrime et pétanque !

ENFANCE ET JEUNESSE

Les T.A.P (Temps d'activités périscolaires)

Malgré une fin d'année scolaire perturbée par la crise sanitaire. Le dernier jour d'école a permis aux professeurs, élèves, parents et mairie de se retrouver pour célébrer leur 5ème labellisation éco-école et terminer l'année tous ensemble autour d'un spectacle préparé par les enfants et nommer comme chaque année le lauréat du prix « PAUL BRUEL ».

Du potager scolaire aux points de recyclage gérés par les élèves, en passant par toute une série de projets "éco-pédagogiques", c'est un véritable fil vert qui, de la petite section au CM2, assure l'éveil au respect de l'environnement, dans chaque classe, à chaque degré et à chaque niveau.

Avec l'engagement de toute l'équipe éducative et des élèves., un nouveau drapeau vert flotte à l'entrée de l'école. Ce projet favorise les échanges entre tous les membres de la communauté éducative et s'enrichit avec l'implication de tous, élèves, parents, enseignants.

Tout en continuant les actions des années précédentes, l'école s'est lancée dès la rentrée sur le nouveau thème : **la solidarité**.

Avec l'arrivée de Gaëlle SACHY depuis la rentrée et Odette SUC, les TAP comme chaque année, se sont articulés autour du projet de l'école, cependant certaines actions n'ont pu être mis en place à ce jour, mais seront prolongées sur 2021.

Les réalisations 2020

Atelier jardinage : réaménagement des lasagnes et création d'une bande dessinée « Le Jardin » (CM) avec la réalisation et la conception des textes et images
Création et pose du panneau du jardin : l'épouvantail va être placé et l'hôtel à insectes est fonctionnel.

Sport-expression corporelle- danse-relaxation : sur la cour de l'école : jeux collectifs basés sur l'entraide et la solidarité (dessin aveugle, chasse aux trésors, épervier, jeux d'adresse...).

Activités jeux plein air, maniabilité, slalom, trottinettes et ballon de foot. Les enfants ont également profité du terrain multisports et du mini-golf.

Atelier Cirque-Motricité avec la **Compagnie Mazarotte** : activité proposée aux enfants de la maternelle. 5 séances programmées dont une réalisée en 2020.

Ateliers créatifs : réalisation de plusieurs objets. La plupart sont faites à partir d'objets de récupération : ficelle, pneu, rouleau papier toilette et/ou essuie tout ...décoration pour Halloween et pour Noël.

- Atelier Chandeleur : avec le club des Aïnés, réalisation de crêpes et après-midi autour de jeux de société. Échanges intergénérationnels.
- Atelier de poterie : cet atelier était dirigé et animé par **Mme Christine Grave**, potière à Saint-Constant, animatrice professionnelle. Cet atelier était proposé aux CE et CM : 2 groupes ont été faits, avec 4 séances. Ils ont réalisé une coupe à fruits, escargots et pot. (pièces émaillées et cuites chez Mme Grave)
- Création d'un flyer pour une journée solidarité qui n'a malheureusement pas pu être tenue à ce jour.
- Création de dessins individuels pour faire la couverture de notre bulletin municipal sur le thème de la solidarité.
- Maquettes et fresques sur les thèmes de l'automne et l'hiver.
- Land Art : à partir d'éléments naturels tels que cailloux, branches, petit galets, pommes de pin..., réalisation de fresques.
- Atelier pâtisserie autour des fêtes.

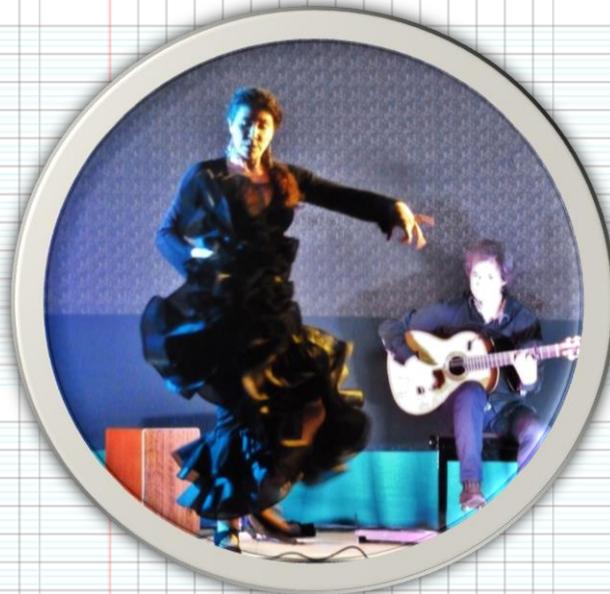


VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATIONS

Boqu'art

Bilan 2020 :

Le 2 Février : Spectacle " DUO FLAMENCO " grand succès



Prévus et non réalisés : Concert en Juillet, Goûter Occitan en Septembre.

Projets 2021

Aucun pour l'instant compte tenu des conditions sanitaires.

Association des Parents d'Elèves (A.P.E)

Bonjour à tous,

Au niveau de l'association des parents, comme tout le monde malheureusement, ce fût une année très particulière et le monde associatif n'y a pas échappé.

On profite de ce petit mot pour remercier encore très chaleureusement l'équipe enseignante qui durant le premier confinement s'est démenée toujours avec bienveillance pour offrir à nos enfants des cours à distance de qualité, toujours disponible et à l'écoute de chaque enfant.

Nous avons la chance, et certains nous envient aujourd'hui d'avoir une école bienveillante avec une pédagogie positive permettant aux enfants de donner le meilleur d'eux-même!

Une école Labellisée éco-école afin de valoriser sa démarche de développement durable.

Et toujours aidée et soutenue par l'ensemble des employés communaux, que nous remercions sincèrement.

Quasiment tous les parents d'élèves se mobilisent aujourd'hui à leur niveau pour aider et soutenir l'équipe éducative dans leur projet. Comme toute école rurale, nous sommes confrontés à une baisse d'effectifs qui se ressent forcément sur le nombre de familles de l'APE. Mais la motivation et l'envie de donner à nos enfants une qualité d'enseignement et d'ouverture sur le monde extérieur restent. Et malgré la pandémie actuelle nous empêchant de faire nos manifestations et récolter ainsi des fonds pour leurs projets, nous sommes tous motivés et de nouvelles idées arrivent en 2021 et nous comptons évidemment sur vous tous pour continuer à nous soutenir !

Afin de terminer l'année civile sereinement et offrir un peu de magie à nos enfants, le père Noël est venu leur rendre visite la hotte bien remplie de cadeaux pour le plus grand plaisir des petits et des grands ! Un Noël un peu différent mais si précieux à cette fin d'année si particulière... et de voir ces enfants heureux et plein de joie nous suffit pour repartir pour une nouvelle année pleine d'espoir...

Comme un éternel renouvellement, cette année s'achève pour laisser place à une page blanche qu'on vous souhaite de remplir des plus belles promesses... Au nom de tous les parents d'élèves de l'école de Leynhac, recevez nos meilleurs vœux de bonheur à vous et à vos proches !

L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Leynhac



Comité des fêtes

Comptez sur nous !

Place à l'avenir, depuis la dernière Assemblée Générale du 17 octobre 2020 de nouveaux membres sont en place, (12 à ce jour) un nouveau bureau restreint est déjà au travail

Un président, M. Dominique THOMAS, une secrétaire Aurore MARI, une trésorière Geneviève GINALHAC. L'équipe est représentative de la commune car elle est issue d'horizons divers et elle est remarquablement soudée.

Nos projets sont de viser à minima quelques manifestations marquantes entre les mois de juin, juillet, août, voire septembre.

Quelques idées sont donc sur la table

- ***Soirée musicale de bon niveau sur scène en plein air*** type sur stade de foot (des contacts sont en cours)
- ***Soirées plus intimistes avec concert de musique classique violon et danses*** pour mettre en avant le charme du village médiéval (soirée à priori conclue)
- ***Le Feu de la Saint-Jean***
- ***Expositions et animations***, de maquettisme ferroviaire, ateliers enfants, adultes... (partenaire déjà trouvé)
- ***Une grande fête à réinstaller***, celle du 15 août !
- ***Une idée de marché local bio subventionné*** par le comité des fêtes
- Nous n'oublions pas les concours de jeux de boules, de belote....de **décorations de maisons à Noël prochain**, les caisses à savon...

Le programme sera établi fin février au plus tard et dépendra des conditions sanitaires.

Enfin, **notre souhait est de travailler en parfaite collaboration avec les autres associations** invitées à une réunion début février 2021 sans chercher à se « fondre », au contraire en respectant les particularités... mais en mettant en commun tant de compétences humaines complémentaires.

Merci aux bénévoles inscrits sur la liste...plus de 40 au dernier pointage...que dire à part

MERCI mesdames, MERCI messieurs.



Société de Chasse de Leynhac (ACCA)

Conseil d'Administration :

Bureau :

Président :	Felgines Christian	06 30 36 89 78
Vice président :	Balmisse Laurent	06 86 60 08 20
Secrétaire :	Cros Olivier	07 60 36 20 02
Trésorier :	Montin Michel	06 70 64 63 03



Administrateurs :

Bigand René	06 50 58 85 76
Bouquier Daniel	06 85 90 39 98
Maniaval Arnaud	07 72 31 85 97
Muratet René	06 72 15 50 99
Sauvagnac Daniel	06 14 60 00 32



* * * * *

Leynhac Moto Quad

Cette année, un mot a changé nos comportements :
Distanciation à l'opposé du mot Association qui est la raison
d'être d'un club,

C'est une année à oublier, ou presque.

Nous espérons un printemps apaisé pour recommencer à
vivre « normalement » et reprendre une activité positive au sein de notre
association .

Nous prévoyons une manifestation fin octobre suivi d'une soirée ouverte à
tous si cela est possible .

En attendant , nous vous souhaitons une bonne fin d'année et de
garder moral et santé.

ASSOCIATION MARGUERITE ET JOSEPH CLAUZET

LES AMIS DE LA CHAPELLE DU PONT

2020 : une année pas comme les autres à la Chapelle du Pont

Covid oblige : des visiteurs masqués cet été.

Ils n'ont jamais été aussi nombreux au mois d'août, le Cantal ayant été une des destinations favorites des Français cet été. Mais aussi beaucoup de Leynhacois désireux de voir les travaux réalisés par la commune l'hiver dernier.

Parmi nos visiteurs, il faut noter également la présence de deux professeurs français enseignant dans des universités américaines prestigieuses : Stanford et Princeton (l'université d'Albert Einstein).

Ils ont été accueillis comme tous les autres visiteurs qui viennent à la Chapelle du Pont. Vous avez même un avantage sur eux : les noms des villages de Leynhac et des communes voisines cités pendant la visite n'ont pas changé depuis 850 ans.

Vous avez un autre avantage : vous connaissiez le bâtiment du prieuré avant sa restauration, vous avez pu constater cet été ou vous pourrez constater en allant sur place en 2021, le magnifique travail réalisé sous l'égide de la commune par des artisans locaux.

Contribution financière de l'Association des Amis de la Chapelle du Pont

Elle a été importante. Notre Association a été le premier partenaire financier des travaux en versant 18 000 euros à la commune, largement devant l'État d'une part et les collectivités territoriales d'autre part.

Cette somme représente plus de 10 ans d'épargne de vos cotisations et de vos dons. Soyez-en remerciés.

Votre contribution restera essentielle dans les années à venir pour de futurs projets. Le premier sera le financement de la mise en sécurité par la commune de la statue de Notre-Dame du Pont du XVII^e siècle classée monument historique.

Le site de la Chapelle du Pont est le patrimoine commun de tous les habitants de Leynhac.

Bonne année à tous !



ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES ET AMIS DU FORT MEDIEVAL DE LEYNHAC



2021, une grande année pour le Fort : Le fort engage son évolution contemporaine.

- Rencontres et rapprochements avec l'association des Forts Villageois d'Auvergne et le conservatoire régional des forts de l'Auvergne Royale.....et d'autres associations médiévales.....Mise en place d'animations, conférences, expositions, pour des retombées économiques au bénéfice d'hébergeurs, restaurateurs, vendeurs bio locaux...**Le fort souhaite être un acteur économique de Leynhac**
- Animer un programme portant sur la documentation et l'histoire du fort au profit des visiteurs (y compris écoles). **Le fort souhaite être un acteur culturel de Leynhac !**

2021, c'est présenter d'une manière générale et dans l'intérêt de tous une image du fort digne de cette belle commune. Pour cela nous sommes déjà force de proposition sur l'aménagement des abords pour valoriser le fort auprès du public.

Venez nous rejoindre gratuitement en qualité de membres car nous avons besoin des amis locaux !

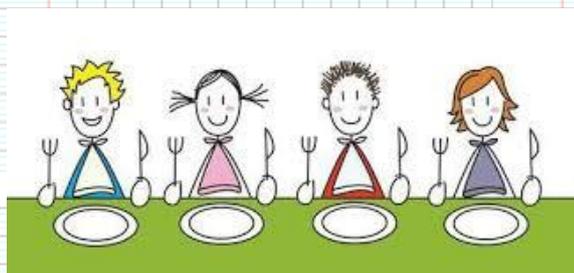
Belle année à tous !

TARIFS MUNICIPAUX 2021

Pour tous renseignements s'adresser à Carole PASSERINI, secrétaire de mairie

ECOLE

- ❖ Cantine : Coût global : 5,25 € dont 3,00 € à la charge des familles et 2,25 € à la commune.



- ❖ Garderie : Tarif pour matin et soir : 2,00 €
Tarif pour matin ou soir : 1,50 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau: Location compteur ordinaire : 65,00 €
Location compteur intermédiaire : 20,00 €/an
Consommation de 0 à 100 m³ : 1,50 / m³
Plus de 100 m³ : 1,00 € / m³
Assainissement : 1,10 € / m³



Paiement : le paiement de l'eau se fera en une seule fois (abonnement et consommation) au cours du dernier trimestre 2021.

Le Conseil Municipal reconduit la facturation à prix coûtant des fournitures utilisées lors de la pose d'un compteur (hormis le compteur lui-même), du remplacement d'un compteur suite au gel, des fournitures nécessaires lors de toutes interventions spécifiques sur le réseau à la demande de l'abonné.

Tarifs concession du Cimetière

La surface minimale d'une concession est de 3,60m² (1,20m x 3m).

Le tarif d'une concession consiste en une location pour 50 ans selon les modalités suivantes :

Contribuable : 50 € / m²
Non contribuable : 500 € / m²

TARIFS de la location de la salle Jean CIPIERE

La location de la salle Jean CIPIERE s'effectue sous forme de **forfait** (Location/eau/électricité/gaz/ménage/chauffage).

A la réservation, un versement d'une caution de 150€ et la signature d'une convention de location sont demandés ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

Le ménage sur une base de 2 heures sera effectué par un agent communal. Le locataire prendra à sa charge les éventuels suppléments horaires au tarif de 16 € de l'heure. Il est demandé au locataire de ranger le matériel (tables, bancs, chaises) et de passer le balai.

La vaisselle est comprise dans le forfait location. **A la réservation**, versement d'une caution de 500€ et signature d'une convention de location. Toute dégradation ou perte de vaisselle entraînera une facturation à prix coûtant (TVA comprise) établie au nom du locataire (le minimum facturable est fixé à 5€)

Deux périodes de location ÉTÉ et HIVER (avec chauffage actif)

La sono est réservée uniquement aux associations communales.

Sous réserve de disponibilité, il est toléré de venir préparer la salle la veille.

Mise à disposition dans le cadre de repas professionnels pour l'Auberge de Leynhac.

Associations communales	Été	36 €
	Hiver	53 €
Contribuables	Été	100 €
	Hiver	122 €
Particulier, association ou professionnel hors commune	Été	150 €
	Hiver	172 €

LOCATION DU MOBILIER UTILISÉ EN DEHORS DE LA SALLE JEAN CIPIÈRE
(CAUTION 250€) :

Table rectangulaire : 6.00 €

Banc : 1.50 €

Chaise : 0,25 €

TARIFS de la location de L'Espace Sport Détente loisirs

✓ Le terrain Multi-Sports

La location du terrain multi-sports est facturée 2€ par heure.

✓ Le mini-golf

La partie est facturée 2€ par personne. En cas de perte ou de dégradation de la balle ou du club, 2€ seront facturés. La caution est la carte d'identité.

✓ Location de l'Espace Sports Détente Loisirs pour la journée

La location de l'Espace SDL hors mini-golf et terrain multi-sports est indiqué par le tableau ci-dessous. Cette location ouvre droit à l'eau, l'électricité et inclus une heure de ménage. De plus, les W.C et le club-house seront ouverts.

A la réservation, un versement d'une caution de 150€ et la signature d'une convention de location sont demandés ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

Associations communales	36 €
Contribuables	50 €
Particulier, association ou professionnel hors commune	75 €

Un forfait de 10€ supplémentaire sera demandé pour utiliser le terrain multi-sports ou le mini-golf (avec 5 balles et 5 clubs).

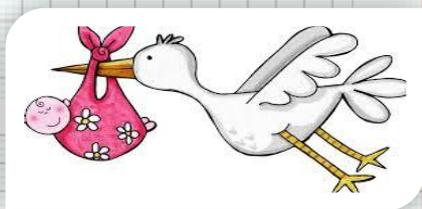
Un forfait de 20€ supplémentaire sera demandé pour avoir accès à toutes les activités.

Dans le cadre d'une location double (salle « Jean Cipièrè » et halle du terrain multi-sports), une caution double sera demandée.

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie au 04 71 46 96 52.



ETAT CIVIL



Naissance :

Lucas Valentin VIGIER le 28 juillet 2020



Nouveaux habitants :

Mmes SACHY Véronique et Gaëlle (Auberge de Leynhac)

Mr et Mme PORTERO Damien (Le Fort)

Mme PAULMIER Florence (Lascapelle)

Mme LEYNAERT Charlotte et ses enfants Cloé, Colin et Salomé (Fabrègues)

Mr CAUMON Gérald et Mme VIGIER Claire et leurs enfants thomas et Inés (La Vente Haute)

Mr INGUILERI Tony (Chaule)



Ils se sont dit oui...

LASLAM Zohra et MURATET Christian 22 Août 2020



Ils ne sont plus...

Mme LAFON Marinette « Le Bos » : 12 février 2020

Monseigneur CAUMON Elie : 12 février 2020

Mr MAS Jean « Les Selves » : 20 février 2020

Mr CAUMON Victor « Martory » : 12 mars 2020

Mme CROIZET Françoise « La Bouygue Albos » : 14 avril 2020

Mr BERGASOL Antoine : 18 Avril 2020

Mme BLANC Georgette « Cantagrel » : 27 avril 2020

Mme DEGUIRARD Marguerite « La Bouygue Albos » : 20 juin 2020

Mme LAFON Anna « Cabrespine » : 1 septembre 2020

Mr ROQUES Cyprien : 12 novembre 2020

Mme MAZIERES Elise « Fraquier » : 4 décembre 2020

Mme FEL Fanny « Lascarbonières » : 21 décembre 2020

Nos producteurs locaux

Ferme du Bos (Fromage, yaourt...)
Domaine du Cros (Vente de lait)
Ferme de Martory (Agrotourisme...)
Les délices des p'tites abeilles (Miel)
Séverine Cantournet (Vente d'œufs)

Activités économiques locales

L'entreprise Baldy Frères (Tailleur de pierre)
L'entreprise Muratet Jean-Pierre (Bûcheron)
Lococo France SMITH Jane (Ateliers créatifs et cours d'anglais)
Studio Le Fort SMITH Mike (Photographe)
Séverine Rouquier éleveuse connemara et praticienne shiatsu animalier

CHAMBRES D'HOTES ET GITES



Auberge de Leynhac



Ferme de Martory



Gîtes du Cayla



Gîtes Fontanelle

(Fabrègues et dans le bourg)



Gîte Longuesserre



Gîte l'Oustal d'André
(Puech Lavigne)

Vous trouverez toutes les informations et coordonnées sur le site de la commune <https://www.leynhac.fr/>

RUBRI'C ET BROC

Adresses internet utiles :

Site de la commune : <https://www.leynhac.fr/>

Adresse Facebook de l'école : Happy School Leynhac (N'hésitez pas à relayer autour de vous)

Si vous désirez faire apparaître, promouvoir votre activité ou nous communiquer toutes informations, contacter nous sur l'adresse mail suivante :

leynhac.communication@gmail.com

Vous pouvez également nous faire parvenir vos plus belles photos de Leynhac et de ses environs, nous ne manquerons pas de les publier sur le site internet de la commune.

Dans le cadre du thème de la **Solidarité**, si vous disposez de décoration de Noël, merci de les transmettre à l'école afin que les enfants puissent les utiliser dès l'année prochaine pour décorer notre commune.

Une liste des bénévoles pour les Associations de Leynhac est ouverte avec actuellement 40 personnes. Vous pouvez vous inscrire (sans adhésion) afin de participer, d'aider au moment souhaité à la manifestation de votre choix...

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Mme RIGAL Marilynne par mail :

marilynebruel@yahoo.fr

Un «Relais-Livres» sera ouvert au 1^{er} trimestre 2021 au Club-house de l'Espace Sports Détente Loisirs, avec possibilité de déposer et de retirer vos livres. Pour toute information : sylviane.coignard2@dbmail.com ou 06 31 59 64 18

Bonne année 2021



Photo de SMITH Mike

La mairie

Adresse : Le Bourg 15600 Leynhac

Ouverture public : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Téléphone : 04 71 49 04 92 / 04 71 46 96 52

Secrétaire : Mme PASSERINI Carole

E-mail : leynhac.mairie@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.leynhac.fr/>

Boite mail communication : leynhac.communication@gmail.com

M. le Maire Laurent PICAROUGNE : Permanence les mardis de 10h à 12h.

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Agence postale : du lundi au vendredi de 10h à 12h

Téléphone : 04 71 49 01 00

Bibliothèque : du lundi au vendredi de 9h à 12h